

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 16/02/2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024  
Publié le  
ID : 014-200064954-20240212-2024\_02\_05-DE



2024-02-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

**Séance du 12 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, FRENEE Anais, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents excusés :**

GALLIER Erick donne pouvoir à Christian VENGEONS ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à LECUYER Josiane ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

**Absents :**

LEROUILLY Chloé ; PATIENCE Mickael

**Présents :** 18      **Pouvoirs :** 3      **Votants :** 21

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Travaux rue des Lilas : demande de subvention et autorisation de signature du marché**  
**Délibération 2024-02-05**

Considérant le Rapport du Maire présentant le projet de travaux « Rue des Lilas » afin de sécuriser la circulation dans cette rue ;

Considérant le plan de financement comme suit :

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>				
<b>Travaux Rue des Lilas</b>				
<b>BESOINS</b> En € - H.T		<b>RESSOURCES</b> En € - H.T		
Travaux	83 332.50	Conseil départemental : Amendes de police	33 333	40 %
		Autofinancement	49 999.50	60 %
<b>TOTAL</b>	83 332.50	<b>TOTAL</b>	83 332.50	<b>100%</b>

Considérant l'offre présentée par l'entreprise JONES ;

**Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de déposer toutes les demandes de subventions nécessaires au financement de ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise JONES Travaux Publics.

A **UTORISE** Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le  
16/02/2024,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

